

SERVICE INTENDANCE DU LYCEE BELLEVUE

Le service intendance (5 personnes) a en charge la gestion financière et les affaires matérielles du Lycée. Il gère également les personnels administratifs (secrétariats et agents de laboratoire) et techniques dépendant de la Région Pays de La Loire. Les agents régionaux ont pour missions l'entretien, la maintenance et la restauration au sein de l'établissement. Le Lycée BELLEVUE est également le siège d'une agence comptable de 7 établissements (2 lycées et 5 collèges).

Ce document a pour objet de vous présenter les modalités principales de fonctionnement du Lycée : accès, restauration/hébergement, aides financières diverses et manuels scolaires.

• ACCES A L'ETABLISSEMENT

L'entrée et la sortie des élèves se font au 26 rue de Bellevue à l'aide d'une carte magnétique personnalisée permettant également l'accès à la restauration.

• RESTAURATION ET HEBERGEMENT

TARIFS POUR L'ANNEE 2024	
Forfait internat	1 473 €
Forfait demi-pension 5 jours	580 €
Forfait demi-pension 4 jours Lundi mardi jeudi et vendredi	463 €
Elève au ticket	4,40 €
Remplacement carte (1ère gratuite)	6 €

Les repas (entrée, plat, produit laitier et dessert) sont préparés sur place par une équipe de cuisiniers. Le Lycée est engagé dans le processus de restauration durable (achats de produits label, de proximité, bio - favoriser le « fait maison ») et la volonté de diminuer les déchets alimentaires.



Le self accueille les élèves de 11h45 à 13h15 et les internes de 7h15 à 7h45 et de 18h30 à 19h10.

Le choix du régime de restauration est établi pour l'année.

Une demande de changement de régime au cours de l'année reste exceptionnelle et doit faire l'objet d'une demande auprès du chef d'établissement.

Les forfaits demi-pension 4 et 5 jours et internat sont à régler trimestriellement par les familles, dès réception de la facture, par paiement en ligne sur e-lyco, par chèque ou espèces <300 €.

Les élèves au ticket (repas) doivent approvisionner leur carte avant tout passage à la restauration.

• AIDES FINANCIERES

BOURSE DE LYCEE

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et se déclinent en 6 échelons. L'échelon est déterminé selon le revenu fiscal de référence du foyer et le nombre d'enfants à charge. Elles sont versées à chaque fin de trimestre.

Le montant des bourses accordé aux élèves demi-pensionnaires et internes est déduit directement de la facture de restauration et d'hébergement.

Les demandes de bourse doivent être faites dans l'établissement où l'enfant est scolarisé.

Simulateur de bourse : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>

PRIME A L'INTERNAT

Cette prime est destinée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat. Elle est soumise aux mêmes règles de gestion que la bourse de lycée.

BOURSE AU MERITE

Ces bourses sont versées de droit aux élèves boursiers de lycée qui auront obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet. Ce complément est versé pendant toute la scolarité jusqu'au baccalauréat. Elle est soumise aux mêmes règles de gestion que la bourse de lycée.

LES FONDS SOCIAUX (ETAT ET REGION)

Les fonds sociaux permettent d'**apporter une aide exceptionnelle à un élève** pour faire face à des situations difficiles ponctuelles pour couvrir différents frais liés à la scolarité de l'élève.

En priorité, l'aide concerne les frais suivants :

- restauration scolaire et d'hébergement
- scolarité et de vie scolaire (achat de matériel, d'équipement ou de fournitures scolaires, cartes déplacements...)
- sorties ou voyages scolaires.

Les fonds sociaux concernent tous les élèves boursiers ou non boursiers de l'enseignement secondaire (seconde-première-terminale).

Un imprimé « Demande de fonds social lycéen » est à retirer à l'intendance.

• MANUELS SCOLAIRES



Les ouvrages scolaires sont fournis, **gratuitement, financés par la Région des Pays de la Loire**, à tous les élèves en début d'année scolaire.

Toute perte ou dégradation fait naturellement l'objet d'une facture adressée à la famille.

Bonne visite du Lycée BELLEVUE !